

## SYNTHÈSE

### 2017 : Poursuite de la baisse des dépenses et des recettes de fonctionnement des communes de Rennes Métropole

#### LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse de 0,5 % en 2017 et ce, dans la ville-centre (- 0,8 %) comme en moyenne dans les communes périphériques (- 0,1 %), s'inscrivant ainsi dans la continuité du ralentissement déjà observé en 2015 et 2016, à un rythme cependant moindre. Après 3 années de baisse, les charges à caractère générale sont en hausse de 4,8 %. Les principales économies ayant déjà été réalisées, les marges de manœuvre se réduisent et les dépenses progressent de nouveau dans la ville-centre (+ 5,2 %) comme en moyenne dans les communes périphériques (+ 2,5 %). Les charges de personnel, qui représentent en moyenne un peu moins de 60 % des dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 1,8 % en volume par rapport à 2016. Elles diminuent de 3,1 % dans la ville-centre après 2 années de relative stabilité et dans les communes périphériques, elles progressent en moyenne de 0,4 %, niveau le plus faible enregistrée au cours des 10 dernières années.

Les recettes de fonctionnement enregistrent, comme en 2016, une baisse de 0,5 % : - 0,3 % en moyenne dans les communes périphériques et - 0,6 % pour la ville-centre. Les produits et prestations de services sont, comme en 2016, en forte baisse (- 14,5 % après - 6 % en 2016) après la forte hausse enregistrée en 2015 (+ 18 %) en lien avec la période transitoire du transfert de compétence (remboursement de mise à disposition de personnel). Les dotations et participations sont également en baisse en 2017 (- 1,5 %) mais celle-ci est moins marquée que les années précédentes (- 5,4 % en 2015, - 9,8 % en 2016). D'autre part, les impôts et taxes, qui représentent en moyenne 65 % de l'ensemble des recettes, progressent de 2,4 % en 2017.

Les recettes ayant diminué en 2017 légèrement plus que les dépenses, l'épargne de gestion est globalement en faible baisse de 1,1 %. Elle s'élève à 179 €/hab en 2017. Après paiement des intérêts et des remboursements de la dette, l'épargne nette par habitant s'élève en moyenne à 94 €/hab : 105 €/hab dans la ville-centre et 82 €/hab dans les communes périphériques. Le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement est relativement stable à 17,6 % en moyenne dans les communes périphériques. Cette moyenne, cependant, cache des disparités et des évolutions plus contrastées : ce taux est inférieur à 15 % dans 22 communes contre 20 en 2016. Dans la ville-centre, ce taux s'établit à 11,7 % en 2017.

Les dépenses d'équipement diminuent pour la quatrième année consécutive, et ce, fortement de 23 % en moyenne dans les communes périphériques en 2017 pour s'établir globalement à 48 millions d'euros. Dans la ville-centre, ces dépenses sont également en forte baisse (- 17,3 %) pour atteindre 62 millions d'euros. Ces fortes baisses s'expliquent en partie par le transfert de la compétence « voirie » au groupement. Sur la période 2013-2017, les dépenses d'équipement annuelles s'élèvent en moyenne dans les communes périphériques à 321 €/hab et sont

financées à 18,5 % par le recours à l'emprunt. En 2017, le montant total des emprunts contractés s'élève à 5,6 millions d'euros montant en forte baisse par rapport aux années précédentes (9,3 M€ en 2016, 11 M€ en 2015 et 25 M€ en 2014).

La dette des communes périphériques est en moyenne en baisse de 12 % en 2017. La capacité de désendettement en moyenne dans les communes périphériques est relativement stable à 4,8 années. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts. 9 communes ont une capacité de désendettement supérieure à la durée moyenne de leurs emprunts et devront donc augmenter leur épargne dans les années à venir, contre 11 en 2016.

#### FISCALITÉ 2017 :

En 2017, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 441 €/hab et est issu à part égale des impôts « ménages » et des impôts économiques (CFE, CVAE, IFRER, TASCOT). Il est en hausse de 2,0 % en 2017 principalement grâce à la progression de la fiscalité économique. 23,8 % de ce produit est reversé aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Ce reversement, en moyenne de 105 €/hab, représente 16,5 % des contributions directes des communes.

Les contributions directes trois taxes progressent modérément en 2017 en moyenne dans les communes périphériques (+ 1,8 % contre + 3,1 % en 2016) et dans la ville-centre (+ 0,4 % contre + 0,6 % en 2016).

En 2017, la pression fiscale (groupement+communes) sur les ménages s'élève à 4,89 %. Cette relative stabilité par rapport à 2016 s'explique par une hausse des revenus déclarés sur le territoire (+ 1,5 %) plus marquée que celle des impôts ménages (+ 1,0 %). La pression fiscale reste plus élevée dans la ville-centre (6,20 %) que dans la moyenne des communes périphériques (3,85 %) même si l'écart tend à se réduire. Cependant, la pression fiscale moyenne cache de nombreuses disparités : de 2,89 % à 5,42 %, soit un écart de 1 à 1,9.

En 2017, 55 % seulement des contribuables à la taxe d'habitation s'acquittent de la totalité de leur cotisation, les autres bénéficiant soit d'une exonération (9 %), soit d'un plafonnement en fonction du revenu (36 %). La moitié des ménages de Rennes Métropole paie moins de 875 € de cotisation globale de taxe d'habitation (commune + Rennes Métropole + taxe spéciale d'équipement + frais) en 2017. Cette cotisation médiane est différente d'une commune à l'autre et varie de 529 €/hab à 1 116 €/hab.

## INTRODUCTION

L'annuaire financier présente, sous forme résumée, les ratios les plus significatifs des grandes masses financières et de la structure des budgets des communes de Rennes Métropole.

Pour faciliter les comparaisons, **ceux-ci sont, par strate de population, mis en rapport avec les ratios moyens nationaux des communes françaises appartenant à un groupement fiscalisé (fiscalité professionnelle unique), et non plus les seules membres d'une communauté d'agglomération ou urbaine comme les années précédentes.** La rupture dans la série explique l'absence de quelques ratios nationaux ainsi que certains résultats. Ces ratios nationaux sont ceux de 2017.

Les ratios des communes sont également mis en perspective avec ceux de l'ensemble de la Métropole de Rennes<sup>1</sup> ainsi que de la Métropole hors Rennes.

**Cet annuaire étudie les comptes administratifs et la fiscalité des communes de 2013 à 2017.**

Pour rendre compte des évolutions en niveau (en euros/habitant), la population retenue est la population Insee des communes.

Les évolutions sont exprimées en euros constants, c'est-à-dire hors inflation. Le taux d'inflation pris en compte entre 2016 et 2017 s'élève à 1,0 %, chiffre en hausse par rapport aux années précédentes (0,19 % entre 2015 et 2016, 0,03 % entre 2014 et 2015).

Il faut se garder d'interprétations hâtives sur les écarts par rapport aux moyennes que l'on peut constater d'une commune à l'autre. L'étude porte simplement sur les comptes administratifs principaux ; elle ne tient pas compte des budgets annexes ni, a fortiori, des services délégués.

Un équipement donné, suivant son mode de gestion (en régie directe ou en concession par exemple) apparaîtra ou non dans le budget communal et le ratio "dépenses de fonctionnement par habitant" significatif du " service rendu " sera différent pour le même service à la population.

Enfin, pour rendre compte des mouvements réels de fonds, nous n'avons pas tenu compte des dépenses et recettes d'ordre<sup>2</sup> qui ne reflètent que de simples écritures comptables. La définition des termes et leur correspondance avec les numéros d'articles sont données dans le glossaire en annexe.

Dans l'ensemble du document, les tableaux sont présentés par ordre alphabétique des communes, tandis que c'est un classement démographique qui est utilisé dans les graphiques. Pour ces derniers, les données et les évolutions sont exprimées en euros constants.

*1 - Dans l'ensemble du document, par "Total CA Rennes Métropole", il faut entendre les 43 communes de Rennes Métropole. Sauf précision contraire, toutes les évolutions ont été calculées à périmètre constant c'est-à-dire y compris les 5 communes entrantes au 1er janvier 2014 (Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé).*

*2 - Cependant certaines opérations d'ordre ont été utilisées : notamment les travaux en régie pour affecter ces dépenses à l'investissement.*

Pour l'analyse des comptes 2017 comme pour les années précédentes, nous avons neutralisé dans les comptes administratifs l'impact des transferts de compétences des communes à Rennes Métropole, plus particulièrement le transfert des résultats de clôture des « budgets annexes », notamment « assainissement » et « réseau de chaleur » à Rennes Métropole.

Ainsi nous avons annulé, le cas échéant, les mandats au c/168741 correspondant à l'étalement du reversement des excédents d'assainissement.